



CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES"

Jeudi 5 décembre à Bruxelles

Les ministres se réuniront à 9 h 30 pour un petit-déjeuner de travail. Ils entendront un compte rendu de la réunion de l'Eurogroupe du 4 décembre.

La session du Conseil Ecofin devrait débuter à 10 heures. Elle sera présidée par M. Mika Lintilä, ministre finlandais des finances.

~ ~ ~

Le Conseil devrait adopter des conclusions/déclarations sur:

- la fiscalité de l'énergie
- l'architecture financière pour le développement
- les priorités stratégiques concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- l'approfondissement de l'union des marchés des capitaux
- les cryptomonnaies stables
- le programme de travail du Conseil Ecofin sur l'action climatique

Les ministres débattront également du renforcement de l'union bancaire et du programme en matière de finance durable.

Le Conseil devrait également adopter des décisions et des recommandations concernant la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance.

~ ~ ~

L'Eurogroupe se réunira en configuration régulière à partir de 15 heures pour évaluer les projets de plans budgétaires des États membres de la zone euro. Les ministres des finances feront également le point au sujet des rapports sur la surveillance post-programme concernant la Grèce, Chypre et l'Espagne. M. Hans Vijlbrief devrait être reconduit dans ses fonctions de président du groupe de travail Eurogroupe.

À partir de 17 heures, l'Eurogroupe se réunira en configuration ouverte pour préparer le sommet de la zone euro du 13 décembre.

Conférences de presse:

- après la réunion de l'Eurogroupe (*mercredi soir/jeudi matin*);
- à l'issue de la session du Conseil (*jeudi après-midi*).

[Page de la session du Conseil Ecofin](#)

[Page de la réunion de l'Eurogroupe](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Conseil Ecofin - transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

[Eurogroupe - transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Renforcement de l'union bancaire

La présidence présentera un [rapport sur l'état d'avancement](#) des travaux relatifs à l'union bancaire. Le rapport fait le point sur les progrès réalisés dans les différents axes de travail ayant trait au renforcement de l'union bancaire, en particulier en ce qui concerne:

- la proposition visant à établir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD),
- la mise en œuvre du "paquet bancaire",
- le plan d'action pour la lutte contre les prêts non performants.

Le rapport s'appuie sur les discussions qui ont eu lieu au sein du groupe ad hoc sur le renforcement de l'union bancaire, qui s'est réuni une fois au cours de la présidence finlandaise.

Le rapport ne fait pas état des travaux réalisés dans le cadre des efforts déployés par l'Eurogroupe sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire. Depuis le début de l'année, des discussions sont en cours, dans le cadre de l'Eurogroupe, concernant l'élaboration d'une feuille de route pour l'ouverture de négociations politiques sur un système européen d'assurance des dépôts (SEAD), en respectant tous les éléments de la feuille de route de 2016 selon un ordre approprié. Ces discussions ont avancé au sein d'un groupe de travail de haut niveau et feront l'objet d'un rapport à l'Eurogroupe le 4 décembre.

Système européen d'assurance des dépôts (SEAD)

Compte tenu des travaux en cours dans le cadre de l'Eurogroupe, les questions techniques liées à la proposition relative au SEAD ont été examinées lors d'une réunion du groupe de travail durant la présidence finlandaise.

Le groupe a examiné la collecte de données à l'appui de l'élaboration d'une méthode possible de calcul des contributions en fonction des risques dans le cadre du SEAD. La Commission a présenté les principales conclusions d'une étude consacrée aux options et pouvoirs discrétionnaires nationaux en vertu de la directive sur les systèmes de garantie des dépôts.

Mise en œuvre du "paquet bancaire"

L'adoption du ["paquet bancaire"](#), qui comprend des réformes des exigences prudentielles applicables au secteur bancaire et des règles relatives au redressement des banques, a été menée à bien en mai 2019. Les actes législatifs sont entrés en vigueur le 27 juin 2019.

L'Autorité bancaire européenne et le Conseil de résolution unique ont informé le groupe de travail sur la mise en œuvre des nouvelles mesures, notamment en ce qui concerne le suivi des exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL), les travaux des collèges d'autorités de résolution et l'examen de la mise en œuvre de la directive sur les systèmes de garantie des dépôts.

Mesures pour la lutte contre les prêts non performants (PNP)

La Commission devrait faire le point sur la mise en œuvre du plan d'action de juillet 2017 pour la lutte contre les PNP.

Bien que le nombre total de PNP ait continué à reculer, le nombre de PNP reste élevé dans certains États membres.

En ce qui concerne le travail législatif, le règlement sur le dispositif de soutien de type prudentiel pour les PNP a été adopté en avril 2019. Les travaux se poursuivent sur deux aspects restants:

- le 27 mars, les ambassadeurs auprès de l'UE ont approuvé la [position du Conseil](#) sur une proposition de directive encourageant le **développement de marchés secondaires pour les PNP**. Ces nouvelles règles visent à réduire l'encours de PNP des banques et à empêcher leur accumulation à l'avenir en créant un cadre harmonisé pour l'achat et la gestion de PNP;
- le 27 novembre, les ambassadeurs auprès de l'UE ont approuvé la [position du Conseil](#) sur une proposition de cadre et d'exigences minimales communs en ce qui concerne un mécanisme extrajudiciaire de recouvrement de la valeur des prêts garantis au cas où l'emprunteur n'est pas en mesure de les rembourser. Une exécution extrajudiciaire effective peut permettre d'empêcher l'accumulation de PNP, étant donné qu'elle fournit aux banques des instruments juridiques pour recouvrer plus rapidement les garanties.

Le Conseil attend à présent que le Parlement européen adopte des positions sur les deux directives afin de pouvoir entamer les négociations.

Outre des mesures législatives, l'ABE et la BCE ont également pris des mesures visant à remédier au problème des PNP au moyen, par exemple, de lignes directrices et d'orientations.

Taxation de l'énergie

Projet de conclusions du Conseil sur le cadre de l'UE en matière de taxation de l'énergie

Dans ces conclusions, le Conseil apporte sa contribution pour répondre à l'appel lancé par le Conseil européen au Conseil et à la Commission en vue de faire avancer les travaux sur les conditions, les mesures incitatives et le cadre facilitateur à mettre en place de manière à assurer une transition vers une UE neutre pour le climat conformément à l'accord de Paris. L'objectif est d'assurer une transition qui préserve la compétitivité européenne, soit juste et socialement équilibrée, tienne compte de la situation nationale des États membres et respecte le droit qu'ont ceux-ci de décider de leur propre bouquet énergétique, tout en s'appuyant sur les mesures déjà arrêtées afin d'atteindre l'objectif de réduction fixé pour 2030.

La directive sur la taxation de l'énergie, adoptée en 2003, recense les produits énergétiques soumis à des règles harmonisées en matière de droits d'accise, fixe des niveaux minimaux de taxation et établit les conditions d'application des exonérations et réductions fiscales, en vue de garantir le bon fonctionnement du marché intérieur.

Le 12 septembre 2019, les services de la Commission ont publié un [nouveau rapport](#) sur l'évaluation de la directive. Le rapport révèle que si la directive a dans un premier temps apporté une contribution positive au marché intérieur, les règles actuelles ne contribuent pas au nouveau cadre réglementaire et aux objectifs de l'UE dans le domaine du climat et de l'énergie, tandis que les technologies, les taux d'imposition nationaux et les marchés de l'énergie ont considérablement évolué au cours des quinze dernières années.

Lors de la session informelle du Conseil Ecofin du 14 septembre 2019, la présidence finlandaise a lancé un débat sur la taxation de l'énergie dans l'UE en vue d'une éventuelle révision de la directive sur la taxation de l'énergie et d'une contribution aux objectifs plus larges de l'UE, et elle s'est engagée à adopter des conclusions du Conseil à ce sujet d'ici la fin de l'année.

Dans le [projet de conclusions](#), la Commission est invitée à analyser et à évaluer les options envisageables en vue d'une éventuelle révision de la directive sur la taxation de l'énergie qui reflète les besoins actuels de l'UE et des États membres. Il est demandé à la Commission de prêter une attention particulière au champ d'application de la directive, aux taux minima et aux réductions et exonérations fiscales spécifiques.

Par ailleurs, dans le projet de conclusions, la Commission est invitée à actualiser les dispositions, le cas échéant, afin de s'assurer qu'elles seront applicables et apporteront davantage de clarté et de sécurité dans la mise en œuvre de la directive, en prenant notamment en considération les éléments suivants:

- le régime réservé aux biocarburants et aux autres carburants de substitution,
- l'applicabilité des dispositions en matière de contrôle et de circulation à certains produits, tels que le traitement des lubrifiants et les carburants altérés ("designer fuels"),
- les nouveaux produits et les nouvelles technologies énergétiques,
- les secteurs concernés, par exemple l'aviation, en tenant compte de leurs spécificités, des exonérations existantes et de leur dimension internationale,
- les incidences sur les recettes publiques,
- les règles et procédures en matière d'aides d'État.

Le projet de conclusions souligne qu'il importe de veiller à ce que les propositions soient pleinement évaluées sous l'angle de leurs coûts et avantages économiques, sociaux et environnementaux ainsi que de leurs implications pour la compétitivité, la connectivité, l'emploi et la croissance économique durable, en particulier dans les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale.

Architecture financière européenne pour le développement

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'architecture financière européenne pour le développement.

Ces conclusions s'inscrivent dans le prolongement du rapport du groupe de sages, [créé](#) en avril 2019 dans le but de recommander des solutions envisageables pour réformer le cadre actuel de financement des politiques de développement.

Le groupe a notamment été chargé d'examiner tous les instruments de développement existants gérés par la Commission, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et de définir les possibilités de maximiser la valeur ajoutée de l'architecture financière européenne pour le développement.

Ce [rapport](#) fait valoir qu'il faut consolider et rationaliser le financement du développement et les actions pour le climat en dehors de l'UE au sein d'une entité unique, une "banque européenne pour le climat et le développement durable", afin d'éviter les doubles emplois et de renforcer la présence et le rôle de l'UE ainsi que sa capacité à concrétiser, sur le long terme, ses priorités en matière de développement. Il présente également plusieurs options quant à la manière de parvenir à cet objectif. Par ailleurs, le rapport plaide en faveur de l'adoption de mesures plus immédiates afin de créer un centre de politique solide dans l'UE et d'utiliser le budget de l'UE consacré au développement dans le prochain cadre financier pluriannuel en tant que catalyseur pour réformer le système existant.

Dans le projet de conclusions, le Conseil salue les travaux du groupe de sages et convient qu'il est nécessaire de rendre l'architecture financière européenne pour le développement plus forte, plus souple, plus intégrée, plus cohérente, plus stratégique et plus réactive face aux besoins en matière de changement climatique et de développement. Il soutient les mesures à court terme présentées dans le rapport et présente la voie à suivre pour préparer une réflexion politique sur une éventuelle réforme institutionnelle à l'avenir.

Programme de travail du Conseil Ecofin sur l'action climatique

Les ministres devraient approuver le programme de travail du Conseil Ecofin sur l'action climatique.

Le programme de travail fait suite au débat ministériel qui a eu lieu lors de la réunion informelle du Conseil Ecofin de septembre 2019, au cours duquel les ministres ont indiqué avoir pour ambition de contribuer activement à la transition vers une économie neutre pour le climat. Les ministres ont souligné que l'UE conservera son rôle de chef de file au niveau mondial en ce qui concerne le climat et ils ont apporté leur soutien à une action renforcée en faveur du climat. Dans ce contexte, les ministres ont salué l'initiative de la présidence consistant à organiser périodiquement des débats d'orientation sur des sujets liés à l'action climatique.

Le programme de travail proposé contient une liste non exhaustive de thèmes stratégiques qui devront être abordés par les ministres lors des prochaines sessions du Conseil Ecofin. L'objectif est de se concentrer sur le rôle et l'impact des différentes politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et d'encourager l'échange de bonnes pratiques entre les États membres. Le programme de travail a été conçu comme un document évolutif, qui peut faire l'objet de mises à jour régulières sous les futures présidences du Conseil.

La finance durable, le budget vert, la fiscalité verte ou les investissements écologiques font partie des thèmes recensés dans le cadre du programme de travail. Les ministres Ecofin tireront parti des travaux accomplis par la coalition des ministres des finances pour l'action climatique, coprésidée par la Finlande et le Chili. Dix-huit ministres Ecofin font partie de cette coalition, qui compte 51 membres au total.

Programme en matière de finance durable

La Commission rendra compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action 2018 de l'UE sur la finance durable et communiquera au Conseil des informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle stratégie de financement vert qui sous-tend la nouvelle donne verte. Les ministres seront ensuite invités à tenir un débat stratégique sur le futur programme en matière de finance durable, sur la base d'une note de la présidence.

En mars 2018, la Commission a présenté un plan d'action contenant trois objectifs principaux:

- réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables en vue de parvenir à une croissance durable et inclusive
- gérer les risques financiers induits par le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les problématiques sociales
- favoriser la transparence et une vision de long terme dans les activités économiques et financières.

Dans le cadre de ce plan d'action, trois propositions législatives ont été présentées, concernant des indicateurs de référence durables, la publication d'informations en matière de durabilité et la taxinomie en matière de finance durable. Les deux premiers actes juridiques ont été adoptés en novembre, tandis que la taxinomie en matière de finance durable fait actuellement l'objet de négociations au Parlement européen et au Conseil.

La présidence souligne également qu'il importe d'échanger les bonnes pratiques concernant les mesures nationales portant sur la transition vers une économie neutre pour le climat et de coopérer dans le cadre des plateformes internationales existantes, telles que la coalition des ministres des finances pour l'action climatique ou la plateforme internationale sur la finance durable.

La présidence recense deux principaux défis dans le domaine de la finance durable:

- la nécessité de combler les lacunes éventuelles en ce qui concerne les mesures de l'UE en faveur de la finance durable;
- la nécessité d'exporter le programme de l'UE en matière de finance durable en dehors de l'UE afin de garantir des conditions de concurrence équitables au niveau mondial et de promouvoir le rôle moteur joué par l'UE en la matière.

Les ministres seront invités à recenser et à classer par ordre de priorité les mesures les plus importantes et les plus urgentes dans le programme en matière de finance durable de la nouvelle Commission, ainsi que les mesures concrètes que l'UE devrait prendre pour promouvoir au mieux le programme en matière de finance durable à l'extérieur de l'UE.

Cryptomonnaies stables

Le Conseil et la Commission devraient approuver une [déclaration commune](#) sur les cryptomonnaies stables.

Depuis le début de 2019, le secteur privé a lancé un certain nombre d'initiatives visant à créer de nouveaux produits de paiement. Parmi ces nouveaux produits figurent les cryptomonnaies stables, une sous-catégorie d'actifs cryptographiques dont la valeur est censée être arrimée à un autre actif ou à un panier d'actifs sous-jacents (une ou plusieurs devises, une matière première, etc.).

Compte tenu des promoteurs de ces initiatives (en particulier Facebook avec son projet "Libra") et du volume potentiel de leurs utilisateurs, les cryptomonnaies stables doivent faire l'objet d'une étroite surveillance, notamment en termes de protection des consommateurs et de lutte contre le blanchiment de capitaux, mais aussi du point de vue des conséquences systémiques potentielles.

L'initiative de l'UE fait suite aux travaux entrepris sur le sujet dans des enceintes internationales telles que le G20, le G7, le Conseil de stabilité financière et le Groupe d'action financière.

Le projet de déclaration commune met en lumière les possibilités que peuvent offrir les cryptomonnaies stables en termes de paiements bon marché et rapides, mais aussi les défis et les risques qu'elles comportent. Il y est souligné qu'aucun dispositif de cryptomonnaie stable à l'échelle mondiale ne devrait être mis en œuvre tant que les défis et les risques n'auront pas été recensés et traités de manière adéquate.

Dans le projet de déclaration commune, le Conseil et la Commission indiquent qu'ils sont prêts à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir des normes appropriées de protection des consommateurs et un environnement monétaire et financier ordonné. Toutes les options devraient être débattues, y compris toute mesure visant à éviter l'apparition de risques ingérables liés à certaines cryptomonnaies stables.

Il est, en outre, noté dans le projet de déclaration que la BCE et d'autres banques centrales et autorités nationales compétentes vont examiner de plus près la transformation numérique que connaît actuellement le système de paiement et, en particulier, les conséquences d'initiatives telles que les cryptomonnaies stables.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur les priorités stratégiques concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Ces conclusions font suite à un débat du Conseil, lors de la session d'octobre du Conseil Ecofin, au cours duquel les ministres ont fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre du [plan d'action](#) en faveur de la lutte contre le blanchiment de capitaux, adopté en décembre 2018, et discuté de l'orientation des travaux futurs, en vue de guider l'action à plus long terme de la Commission dans ce domaine.

La question est considérée comme une priorité par la présidence finlandaise. Cette approche est également conforme au [programme stratégique de l'UE 2019-2024](#) du Conseil européen, qui préconise d'intensifier "la lutte que nous menons contre le terrorisme et la criminalité transfrontière, en améliorant la coopération et l'échange d'informations et en continuant à développer nos instruments communs".

Le projet de conclusions reconnaît l'importance que revêtent les modifications récentes apportées au cadre juridique, notamment l'adoption de la cinquième directive anti-blanchiment. À cet égard, la mise en œuvre de la 5e révision de la directive sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, adoptée en mai 2018, les nouvelles exigences de fonds propres pour les banques (CRD5), adoptées en mai 2019, et le réexamen du fonctionnement des autorités européennes de surveillance, qui doit être adopté lors du Conseil Ecofin de décembre, renforceront les règles qui encadrent la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Le projet de conclusions s'appuie également sur la [communication et les quatre rapports](#) de la Commission, publiés en juillet 2019, qui donnent une vue d'ensemble des défis actuels et recensent une série de lacunes en ce qui concerne les banques, les autorités de lutte contre le blanchiment de capitaux, les autorités de surveillance prudentielle et la coopération au sein de l'UE, et concluent à l'existence d'une fragmentation des règles et de la surveillance en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Dans ce contexte, le Conseil devrait demander instamment la transposition rapide en droit national de l'ensemble des dispositions législatives relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le renforcement de leur mise en œuvre effective. Le Conseil devrait également inviter la Commission à étudier d'autres mesures susceptibles d'être prises pour renforcer le cadre existant, notamment en envisageant:

- des moyens permettant d'assurer une coopération plus solide et efficace entre les autorités et instances concernées par la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, y compris en s'attaquant à ce qui entrave l'échange d'informations entre elles;
- la question de savoir si certains aspects pourraient être mieux traités au moyen d'un règlement;
- les possibilités, avantages et inconvénients de conférer certaines responsabilités et capacités en matière de surveillance à un organe de l'UE.

Union des marchés des capitaux

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'approfondissement de l'union des marchés des capitaux.

L'union des marchés des capitaux (UMC) est une initiative de l'UE, lancée en septembre 2015 dans le cadre d'un [plan d'action](#) visant à approfondir et à intégrer davantage les marchés des capitaux des États membres de l'UE.

L'UMC est considérée comme un projet crucial, notamment comme moyen de diversification des sources de financement des entreprises et d'offrir des possibilités d'investissement dans la perspective du vieillissement de la population. Elle contribue également à ce que les chocs économiques soient mieux amortis par l'entremise de canaux privés, soutient le rôle international de l'euro et facilite l'acheminement des financements privés nécessaires à la transition écologique. Avec l'union bancaire, l'UMC peut contribuer à stimuler les flux de capitaux transfrontières et, partant, à renforcer les économies de l'UE.

L'UE aura bientôt mené à bien son plan d'action initial, qui date de 2015. Presque toutes les réformes législatives qui ont été présentées sont adoptées - les dossiers encore à l'examen concernant le financement participatif et la taxinomie de la finance durable sont actuellement au stade final des négociations en trilogue. Les mesures adoptées dans ce contexte ont contribué à renforcer tant la capacité de financement de l'UE que sa stabilité financière. Néanmoins, des obstacles réglementaires et autres continuent d'empêcher que la circulation des capitaux et des services soit fluide dans le secteur financier. C'est pourquoi le Conseil considère qu'il est essentiel de poursuivre et d'approfondir le projet d'UMC et s'est engagé à élaborer des conclusions à ce sujet lors de sa session ECOFIN d'octobre.

Ces conclusions fixent cinq objectifs principaux pour l'approfondissement de l'UMC, à savoir:

- un accès renforcé au financement pour les entreprises de l'UE, en particulier les PME,
- la suppression des obstacles structurels et juridiques à l'augmentation des flux de capitaux transfrontières,
- la mise en place de mesures d'incitation et la suppression des obstacles afin de permettre à des épargnants de détail bien informés d'investir,
- le soutien à la transition vers des économies durables,
- l'exploitation des avancées technologiques et de la numérisation,
- le renforcement de la compétitivité au niveau mondial.

Sur la base de ces grands principes, le projet de conclusions invite la Commission à évaluer et à examiner une liste de nouvelles mesures et actions détaillées éventuelles, susceptibles de contribuer à la réalisation de ces objectifs dans la pratique.

Parallèlement, la Commission a annoncé, le 18 novembre, la composition d'un [forum de haut niveau](#) sur l'avenir de l'UMC. Ce groupe, composé de 28 experts, apportera son éclairage et soutiendra l'objectif de la Commission, qui est de poursuivre la mise en place de l'UMC. Il sera présidé par Thomas Wieser, ancien président du Comité économique et financier. Son rapport final est attendu pour l'été 2020.

Pacte de stabilité et de croissance – Hongrie et Roumanie

Le Conseil devrait faire le point sur les procédures pour écart important dont la Hongrie et la Roumanie font actuellement l'objet.

Les ministres devraient prendre des décisions concernant l'absence d'action suivie d'effets engagée par la Hongrie et la Roumanie pour corriger les écarts importants. Le Conseil devrait également adopter de nouvelles recommandations sur les mesures à prendre pour corriger les écarts. La Hongrie et la Roumanie doivent rendre compte des mesures prises au Conseil avant le 15 avril 2020.

La **Hongrie** fait l'objet d'une procédure pour écart important depuis juin 2018.

Pour la troisième fois, le Conseil arrêtera:

- une [décision](#) établissant que la Hongrie n'a engagé aucune action suivie d'effets;
- une [recommandation](#) sur les mesures à prendre pour corriger l'écart important.

La **Roumanie** fait l'objet d'une procédure pour écart important depuis juin 2017.

Pour la cinquième fois, le Conseil arrêtera:

- une [décision](#) établissant que la Roumanie n'a engagé aucune action suivie d'effets;
- une [recommandation](#) sur les mesures à prendre pour corriger l'écart important.

Divers

Législation sur les services financiers

Sous "Divers", le Conseil recevra des informations concernant les travaux menés sur les propositions législatives.

Déclaration pays par pays

La délégation suédoise fera part au Conseil de ses préoccupations concernant la base juridique de la proposition de directive concernant la communication d'informations relatives à l'impôt sur les bénéfices.

Fiscalité - Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales

La délégation danoise donnera au Conseil son point de vue sur un nouveau renforcement ambitieux de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales dans le futur.

Sans débat, le Conseil adoptera également des [conclusions](#) et approuvera un [rapport semestriel](#) sur les progrès accomplis par le groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)". Le rapport contient en particulier un état des lieux détaillé de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales et propose des orientations sur un renforcement de la coordination des mesures défensives dans le domaine fiscal prises au niveau national à l'encontre des pays et territoires non coopératifs.

Le Conseil adoptera également un [rapport semestriel](#) adressé au Conseil européen et faisant le point des progrès accomplis par la présidence finlandaise.

[Page web du Conseil relative à la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs](#)
